

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 juin 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 16 et 17 juin 2014

2014 DPVI 1022 Subvention (4.000 euros) et signature d'une convention avec l'association Sierra Prod (18e Porte Montmartre).

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le Contrat Urbain de Cohésion Sociale voté le 27 mars 2007 ;

Vu le projet de délibération, en date du 3 juin 2014, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités d'attribution de subventions à l'association Sierra Prod sur le 18e ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 11 juin 2014 ;

Sur le rapport présenté par Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 4.000 euros est attribuée à l'association La Sierra Prod (8462) pour Passages, un quartier en mouvement (2014-03460).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant à la convention triennale signée entre la Ville de Paris, le PUCA pour le Ministère du logement et de l'égalité des territoires et l'association La Sierra Prod.

Article 3 : Les dépenses correspondantes, s'élevant au total à 4.000 euros, seront imputées au chapitre 65, rubrique 020, nature 6574, ligne 15001 "Provision pour associations œuvrant pour le développement des quartiers", du budget de fonctionnement 2014 de la Ville de Paris.